



Schéma pluriannuel 2021-2023



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAcess



Sommaire

1. Introduction	3
1.1. L'accessibilité numérique	3
1.2. Le décret de loi	3
2. La politique d'accessibilité d'Orano	4
2.1. Engagement d'Orano dans l'accessibilité numérique	4
3. La genèse du schéma pluriannuel	4
4. Les chantiers sur les supports digitaux	5
4.1. Mettre en conformité	5
4.1.1. Les sites internet/extranet	5
4.1.2. Site intranet	6
4.1.3. Applications métiers, mobiles et mobilier urbain	6
4.1.4. Cas des progiciels externes	6
4.1.5. Publications	7
4.1.6. Vidéos	7
4.2. Auditer et certifier	8
5. Les chantiers organisationnels	8
5.1. Informer	8
5.2. Outiller	8
5.3. Former	9
5.4. Piloter	11
6. Le budget alloué à l'accessibilité numérique	12
7. Le plan d'actions à date d'avril 2021	13



1. Introduction

1.1. L'accessibilité numérique

Le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions **physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** » (*article L. 114 du code de l'action sociale et des familles*).

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles à toutes les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire :

- **Perceptibles :**

Faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;

- **Utilisables :**

Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;

- **Compréhensibles :**

Faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.

- **Robustes :**

Optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

Essentielle pour les personnes en situation de handicap, l'accessibilité numérique profite à tous : aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap temporaire, aux personnes peu à l'aise avec Internet, aux personnes avec des contraintes médicales.

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et d'inclusion et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

L'accessibilité numérique est un domaine transverse qui s'impose à toutes les personnes impliquées dans la création, la maintenance et l'utilisation des dispositifs numériques : décideurs, chefs de projet, graphistes, développeurs, producteurs de contenus.

1.2. Le décret de loi

Le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne¹, publié le 25 juillet 2019, détermine les obligations

¹ Les services de communication au public en ligne sont définis comme toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée (article 1er de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique)



relatives à l'accessibilité pour toutes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 250 millions d'euros.

Le gouvernement a mis en place un Référentiel Général de l'Amélioration de l'Accessibilité numérique (RGAA) dont la dernière version V4.1 est sortie le 16 février 2021.

Orano est concerné par ce décret et se doit donc tout naturellement de se mettre en conformité avec le RGAA.

2. La politique d'accessibilité d'Orano

Chez Orano, nous sommes convaincus que la diversité est une richesse et un facteur de performance. En 2020, le taux de collaborateurs en situation de handicap était de 4,58%, soit 697 salariés intégrés au sein des équipes Orano.

Et pour développer cet engagement, un manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique a été signé le 13 novembre 2019 par Philippe Knoche, Directeur général Orano, avec une centaine de dirigeants de grandes entreprises.

2.1. Engagement d'Orano dans l'accessibilité numérique

Officiellement engagé depuis 2008 en faveur de l'emploi, l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, Orano poursuit sa démarche en rendant ses contenus numériques accessibles partout et pour toutes et tous.

Comme Orano s'y est engagé par l'accord d'entreprise 2021/2023, signé le 2 février 2021 par l'ensemble des Organisations Syndicales, l'accessibilité numérique est prise en compte au sein du Groupe : « *Pour en assurer la bonne application, Orano met en œuvre un schéma pluriannuel sur trois ans (2021 – 2023) intégrant un plan d'action de mise en conformité des supports digitaux avec le RGAA. Orano intègre également le RGAA dans ses processus métier achat, diversité, formation, communication SI, ...* »

Dans ce cadre, une organisation projet a été mise en place pour acculturer les salarié(e)s, former et accompagner les équipes concernées. Une chef de projet a été nommée au sein de la Direction Stratégie sociale, Relations Ecoles et Diversité et un comité de pilotage transverse, composé de la responsable de la mission Handicap Groupe, des responsables de la Communication digitale, de la Transformation digitale et des Systèmes d'Information, a préparé le schéma pluriannuel et le plan d'actions, et en suit la bonne avancée. Six chantiers y ont été identifiés et formalisés (mise en conformité / audits / informer / outiller / former / piloter), qui seront suivis dans le temps.

3. La genèse du schéma pluriannuel

Initié en septembre 2020, ce schéma pluriannuel est le fruit d'une collaboration de l'ensemble des directions du groupe Orano et a été coconstruit de manière collégiale.

A l'issue de ce travail, un inventaire des sites internet, de l'intranet, des applications mobiles, des applications métiers, progiciels, publications et vidéos a été réalisé qui a permis d'appréhender l'ampleur du travail de mise en accessibilité à engager.



Un second volet a permis de définir les moyens à mettre en œuvre au sein du groupe Orano afin de pérenniser la prise en compte de l'accessibilité numérique dans le temps.

L'aboutissement a permis de définir 6 chantiers découpés en 2 thématiques :

- 2 chantiers sur les supports digitaux
 - Mettre en conformité
 - Auditer et certifier
- 4 chantiers organisationnels
 - Informer
 - Outiller
 - Former
 - Piloter

Dans la suite de ce document, nous expliciterons ces 6 chantiers et détaillerons les actions qui en découlent.

4. Les chantiers sur les supports digitaux

4.1. Mettre en conformité

L'objectif de ce chantier est de s'assurer de la mise en conformité des supports digitaux éligibles au RGAA en fonction des priorités.

Il prend en compte l'ensemble des supports digitaux couverts par le décret de loi, à savoir : les sites internet/extranet, intranet, progiciels dont les applications métiers et mobiles, publications et vidéos.

4.1.1. Les sites internet/extranet

Au moment de la rédaction du schéma pluriannuel, 8 sites internet existent et 2 sont en projet pour 2021.

L'ensemble de ces sites sont à mettre en conformité dès la première année du schéma pluriannuel.

La liste des 10 sites à mettre en conformité est la suivante :

- Site en ligne
 - Orano.group
 - Oranomed.com
 - Orano.group/cime
 - Orano.group/innovation-pme
 - Orano.group/country/china
 - Orano.group/LEA
 - Orano/group/oxilio
 - Orano.group/US
 - Orano.group/réaménagementcominak
 - Orano.group/canada

La mise en conformité a été initié en 2020 par l'audit du site orano.group. Cet audit a permis d'évaluer le travail nécessaire à la mise en conformité de l'outil utilisé pour l'ensemble des sites du groupe Orano : Sitefinity.

A l'issue de la mise en conformité de Sitefinity sur la base des travaux sur Orano.group, un déploiement des corrections sera réalisé sur les 9 autres sites en ligne.



4.1.2. Site intranet

Compte tenu de la refonte de l'intranet existant prévue pour 2022, aucun travail de mise en conformité n'est prévu.

Le projet de refonte de l'intranet prendra en compte, dès la phase de conception et tout au long de sa conception et de son développement, le respect du RGAA en vigueur.

Le groupe Orano s'appuiera sur l'expertise de sociétés tiers indépendantes afin de vérifier le respect des exigences du RGAA tout au long du projet.

4.1.3. Applications métiers, mobiles et mobilier urbain

Afin de définir le périmètre à prendre en compte dans le cadre du schéma pluriannuel 2021-2023, une cartographie des applications a été réalisée.

Cette cartographie s'est appuyée sur le référentiel interne de l'ensemble des applications du groupe.

39 applications éligibles ont alors été analysées au regard d'une matrice de priorisation selon les dimensions suivantes : valeur (critères réglementaires, utilisateurs, impact externe et interne) / technique (critères techniques, maintenance, compétences et budget)

Ces 39 applications ont alors été classées selon 4 priorités (1 à 4) comme suit :

- **14 applications de priorité 1**

Les applications de priorité 1 devront être mises en conformité d'ici 2023 obligatoirement. Elles se décomposent en 11 applications métiers et 3 applications mobiles.

- **10 applications de priorité 2 et 3**

Les 7 applications de priorité 2 et les 3 applications de priorité 3 devront obligatoirement être mises en conformité au RGAA lors de leur prochaine refonte.

Ces applications devront faire l'objet d'une surveillance afin d'anticiper la prise en compte du RGAA lors de leur refonte.

- **15 applications de priorité 4**

Les 15 applications de priorité 4 considérées comme non prioritaires nécessiteront une étude lors de leur prochaine refonte.

Ces applications devront faire l'objet d'une surveillance afin d'anticiper l'étude de la prise en compte du RGAA lors de leur refonte.

4.1.4. Cas des progiciels externes

Lors de la cartographie des applications, 4 progiciels ont été identifiés et considérés comme étant en priorité 1 de mise en conformité.

Orano n'étant pas décisionnaire sur la mise en conformité de ces progiciels, il a été décidé d'informer les éditeurs de l'ensemble des progiciels des nouvelles obligations qui incombent à Orano (cf. Chantier « Informer »).



Il a également été décidé que le RGAA serait une des clauses impératives d'attribution des nouveaux marchés (cf. : chantier « Outiller »)

4.1.5. Publications

La cartographie des publications éligibles à la mise en conformité a été réalisée de concert avec les différentes directions. A l'issue de ces travaux, il a été décidé de :

- Mettre en conformité les publications visibles sur les sites internet et intranet et mis en ligne en 2020 et 2021 ;
- S'assurer de la mise en conformité de l'ensemble des publications mises en ligne pour chaque année à partir de 2022.

La mise en accessibilité des publications se fera via des prestataires externes (Chantier « mettre en conformité ») mais également via la formation des publics concernés à la création de documents accessibles à la création (cf. Chantier « Formation »)

4.1.6. Vidéos

La cartographie des vidéos éligibles à la mise en conformité a été réalisée de concert avec les différentes directions. A l'issue de ces travaux il a été décidé de :

- Mettre en conformité l'ensemble des vidéos en ligne de moins de 5 minutes réalisées en 2021 ;
- S'assurer que toutes les vidéos de l'année, à partir de 2022, soient accessibles lors de leur mise en ligne.

La mise en accessibilité des vidéos nécessite l'ajout de 2 éléments :

- **Des sous-titres synchronisés**

Les sous-titres synchronisés présentent le texte des informations audio de la vidéo (paroles d'un personnage, bruit important pour comprendre l'action...) et sont affichés de manière synchrone avec le flux de la vidéo

- **Une transcription textuelle**

La transcription textuelle est un contenu textuel associé à une vidéo soit dans un texte codé en HTML, soit dans un fichier texte qui se trouve dans la même page ou consultable suivant un lien. Ce contenu donne accès à l'utilisateur (de manière indépendante de la consultation de la vidéo) à :

- La totalité de ce qui y est exprimé oralement ;
- Toutes les informations descriptives nécessaires à une compréhension équivalente de l'action.

Ces informations textuelles doivent être présentées dans l'ordre chronologique de leur apparition dans la vidéo.

Nb : La mise en œuvre d'audiodescription n'a pas été retenue compte tenu du coût que cela engendrerait au regard du bénéfice.

L'audiodescription est une narration ajoutée (via un fichier son) à une piste sonore pour décrire les détails visuels importants qui ne peuvent être compris seulement à partir de la piste sonore principale.



4.2. Auditer et certifier

L'objectif de ce chantier est de s'assurer du niveau de conformité au RGAA et de répondre aux enjeux de transparence définis dans le décret de loi.

L'audit et la certification doivent suivre la mise en conformité des sites internet, de l'intranet après refonte et des applications mises en conformité.

Il a été décidé dans le cadre du schéma pluriannuel les audits et certifications suivants :

- Audit et certification de 9 sites internet existant
- Certification du site orano.group (site audité en 2020)
- Audit et certification des 11 applications métiers de priorité 1
- Audit et certification des 3 applications mobiles de priorité 1
- Audit et certification des nouveaux sites, applications métier ou mobiles réalisées à partir de 2022

5. Les chantiers organisationnels

Les chantiers organisationnels sont le socle de la pérennisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique au sein du groupe Orano.

Ils nécessitent une transversalité et la participation de l'ensemble des acteurs du groupe Orano afin de porter les engagements du groupe dans la prise en compte et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

5.1. Informer

L'objectif de ce chantier est d'informer les différents acteurs internes et externes concernés des obligations qui incombent à Orano en matière d'accessibilité numérique et par la même occasion à eux-mêmes.

Ce chantier consiste dans :

- La rédaction d'un courrier à destination des partenaires extérieurs
 - Editeurs de logiciels et prestataires de maintenance des logiciels
 - Concepteurs de publications PDF / Concepteurs de vidéos
- La rédaction d'un mémo à destination des équipes internes
 - Responsables Fonctionnels des Applications
 - Prestataires en charge de la maintenance des applications métiers
- La présentation du projet et l'acculturation des parties prenantes.

5.2. Outiller

L'objectif de ce chantier est de donner aux acteurs d'un projet digital l'ensemble des informations, connaissances et outils permettant d'être opérationnels dans la mise en œuvre du RGAA.

Ce chantier a été décliné en plusieurs axes de travail qui seront à réaliser lors de ce schéma pluriannuel :

- **La rédaction de guides opérationnels**

Au nombre de 4, ces guides servent aux acteurs projets à identifier, prioriser, concevoir et développer des supports digitaux accessibles.

- Guide d'éligibilité des applications au RGAA



Ce guide doit permettre aux chefs de projet d'identifier les sites/applications qui entrent dans le cadre du décret de loi.

- **Guide d'aide à la prise en compte du RGAA dans les projets digitaux**
Ce guide doit permettre aux chefs de projet d'avoir l'ensemble des informations leur permettant de cadrer, planifier, évaluer la prise en compte de l'accessibilité numérique dans un projet digital.
Conformément au RGAA ce guide décrira le processus de traitement des retours utilisateurs.
- **Guide des standards à appliquer dans la conception fonctionnelle (UX/UI)**
Ce guide, à destination des concepteurs, donne toutes les bonnes pratiques et standards de conception afin de respecter le RGAA. Il vise à traduire les critères axés sur des thématiques graphiques et éditoriales et proposer des exemples de mise en œuvre.
- **Guide des standards à appliquer dans les développements (Technique)**
Ce guide, à destination des développeurs, donne toutes les bonnes pratiques et standards de développement afin de respecter le RGAA. Il fournit des exemples illustrés de bonnes et mauvaises pratiques. Pour chaque bonne pratique, des exemples de code sont fournis afin de permettre une prise en compte optimale de l'accessibilité numérique.
- **L'intégration du RGAA dans les documents internes d'Orano, et notamment :**
 - L'intégration d'une clause systématique dans les appels d'offres
 - L'intégration de l'accessibilité numérique dans les standards et documents des projets digitaux
- **L'adaptation des référentiels internes d'Orano au RGAA**
 - L'adaptation de la charte digitale & print
 - La modification de la base de données des projets SI internes afin d'y intégrer la prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets.
- **La mise en œuvre d'outils de capitalisation, de vérification et de mise en œuvre de l'accessibilité**
 - La réalisation d'une base documentaire wiki des bonnes pratiques
 - L'achat d'outils de vérification et de validation de code à destination des équipes techniques
 - L'achat de licences de lecteur d'écran à destination des équipes techniques
 - L'achat d'un outil de gestion de l'accessibilité des publications Orano
- **L'adaptation des outils de gestion des contenus existant (PDF et vidéos)**
 - Adaptation de la médiathèque pour permettre l'ajout de fichiers de sous-titrage et de transcription
 - Adaptation de l'outil de streaming des vidéos
 - Intégration d'un module d'IA PDF accessible dans l'outil de création de publication interne.

5.3. Former

L'objectif de ce chantier est d'acculturer l'ensemble des équipes d'Orano au RGAA et de leur donner les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique dans les projets.



La formation est au cœur de la stratégie d'Orano en matière de prise en compte de l'accessibilité numérique.

Un recensement des besoins auprès des directions a permis de définir un module de sensibilisation et 7 modules de formation :

- **Sensibilisation à l'accessibilité numérique**
 - Cette sensibilisation disponible en présentiel ou via un module de e-learning doit permettre à chaque participant(e) de maîtriser de manière professionnelle la démarche de l'accessibilité numérique.
- **Concevoir accessible**
 - Ce module de formation à destination des équipes de conception web et mobiles (Chef de projet, UX/UI designer, PO..) permet aux participant(e)s d'intégrer les critères d'accessibilité numérique dès la conception et de mieux collaborer avec les développeurs.
- **Développer accessible**
 - Ce module de formation à destination des équipes en charge des développements (Back-end, Front end, Full stack, intégration, ...) permet de maîtriser le développement de sites internet/intranet accessibles et d'assimiler les problématiques d'accessibilité (utilisation de l'Aria, respect des techniques du RGAA, etc.)
- **Contribuer accessible**
 - Ce module de formation à destination de tout public permet aux participant(e)s de maîtriser la création de contenus accessibles
- **Contribuer accessible avec articulate**
 - Ce module de formation à destination des concepteurs et conceptrices de e-learning permet aux participant(e)s d'intégrer les bonnes pratiques d'accessibilité tout au long de la création d'un module E-learning avec l'outil articulate
- **Créer des Word et PowerPoint accessibles**
 - Ce module de formation à destination de tout public permet de maîtriser la démarche de création de PDF accessibles depuis les outils mis à disposition par Microsoft : Word et PowerPoint
- **Gérer l'accessibilité de vos projets**
 - Ce module de formation à destination de toute personne en charge du pilotage d'un projet digital permet de maîtriser la prise en compte de l'accessibilité numérique dans un projet, de planifier, suivre et évaluer la prise en compte de l'accessibilité numérique tout au long du projet
- **Piloter l'accessibilité numérique**
 - Ce module de formation à destination du référent(e) accessibilité du groupe permet de maîtriser le contexte légal, la création et mise en œuvre du schéma pluriannuel, l'acculturation et la conduite du changement nécessaires à l'intégration de l'accessibilité au sein du groupe Orano

Pour chaque module, une estimation des besoins a été réalisée pour chaque année du schéma pluriannuel et sera revue au fur-et-à-mesure de son avancement.



5.4. Piloter

L'objectif de ce chantier est de s'assurer que les processus nécessaires à la prise en compte de l'accessibilité sont établis, mis en œuvre et entretenus, et de s'assurer du respect et du suivi du plan d'action prévu dans le cadre du schéma pluriannuel.

Ce chantier vise à

- Cadrer la gouvernance du projet
- Nommer un(e) référent(e) accessibilité
- Accompagner la mise en place du référent accessibilité
- Piloter le schéma pluri-annuel en cours en lien avec les métiers concernés
- Réaliser les bilans annuels



6. Le budget alloué à l'accessibilité numérique

Pour chaque chantier, une estimation budgétaire a été réalisée et répartie sur les 3 années du schéma pluriannuel.

Ce budget propre est administré par la chef de projet puis par le/la référent(e) accessibilité et doit couvrir la mise en conformité du passif, la conduite du changement et les formations nécessaires à la montée en compétences des acteurs.

Les coûts de prise en compte de l'accessibilité dans le futur seront à intégrer dans les coûts projets.

7. Le plan d'actions à date d'avril 2021

	2021
Informer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction d'un courrier à destination des partenaires extérieurs ➤ Mémo à destination des équipes internes ➤ Présentation du projet
Outiller	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction de la totalité des guides ➤ Intégration du RGAA dans les documents des directions fonctionnelles concernées ➤ Adaptation des référentiels au RGAA (digitaux, print et SI) ➤ Adaptation de la médiathèque ➤ Adaptation de streamlike
Former	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir accessible – 3 sessions ➤ Contribuer accessible – 1 session ➤ Contribuer accessible – 5 sessions ➤ Contribuer accessible avec articulata – 1 session ➤ Créer des Word/PPT accessibles – 5 sessions ➤ Gérer l'accessibilité de vos projets – 5 sessions ➤ Piloter l'accessibilité numérique – 1 session
Mettre en conformité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en conformité de Sitefinity ➤ Mise en conformité du site Orano.group ➤ Accompagnement à la mise en accessibilité de l'intranet ➤ Auditer la totalité des applications métiers et mobile de priorité 1 ➤ Mise en conformité des publications 2020 ➤ Mise en conformité des publications 2021 ➤ Mise en conformité des vidéos < 5min 2020 ➤ Mise en conformité de toutes les vidéos 2021 (estimation sur la base de 2200 heures annuelles)
Auditer Certifier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Auditer et certifier les 8 sites internet existant et 2 sites créés en 2021 ➤ Certifier le site intranet lors de sa mise en production
Piloter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadrage de la gouvernance du projet ➤ Nomination d'un référent accessibilité ➤ Accompagnement de la mise en place du ou des référents accessibilité au sein d'Orano ➤ Bilan 2021